Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie de Montpellier
éducation nationale
enseignement supérieur
recherche

Rectorat
31, rue de l'Université
34064 Montpellier
cedex 2

Téléphone
04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Direction des Ressources humaines

Division des Personnels enseignants
DPE GT3
Réf :
INTER2010circulaire
PhD/PP

Mel
mvt2010@ac-montpellier.fr

Montpellier, le 16 novembre 2009

Le Recteur de l'académie,
Chancelier des universités

à

Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs des services départementaux de l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les Présidents d'université
Monsieur le directeur de l'IUFM
Monsieur le chef du S.A.I.O.
Monsieur le Délégué Académique à la Formation des Personnels
Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
du second degré
pour attribution

Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement Technologique
pour information

OBJET : Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation.
RENTREE 2010 / PHASE INTERACADEMIQUE

REF :
- Arrêté ministériel du 28 octobre 2009
- Note de service n°2009-158 du 28/10/2009 parue au B.O.E.N. spécial n°10 du 5 novembre 2009
- Arrêté rectoral du 13 novembre 2009, publié sur le site internet académique

A AFFICHER en salle des professeurs et au service de la vie scolaire

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modalités d'organisation des opérations de mutation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation.

L'ensemble des dispositions applicables est décrit dans la note de service ministérielle visée en objet et publiée au B.O.E.N. spécial N°10 du 5 novembre 2009.

La présente circulaire – et ses différentes annexes - a pour objet de vous rappeler les instructions nécessaires au bon déroulement de la première partie de ce mouvement, appelée **phase inter-académique**.

Inscriptions sur le serveur SIAM i-prof :

*du **jeudi 19 novembre, 12 heures***

*au **mardi 8 décembre, 12 heures***

MISE EN PLACE DU SERVICE « INFO MOBILITE »

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition :

Depuis le 5 novembre et jusqu'au 8 décembre 2009,

Les candidats à une mutation ont accès à un **service ministériel** chargé de leur apporter une aide individualisée, en appelant le :

0810 111 110, **numéro azur**
du lundi au samedi
de 8h45 à 20h

Afin de faciliter les démarches des enseignants, un guide pratique « Réussir sa mobilité-mutations 2010 » est téléchargeable sur le site internet du ministère :

www.education.gouv.fr

Après la fermeture de SIAM, après le 8 décembre,

Une cellule d'accueil académique sera mise en place ; ses coordonnées figurent en annexe 2, page 6 de la présente circulaire.

En communiquant leurs coordonnées téléphoniques au moment de la saisie de leurs vœux, les candidats au mouvement seront prévenus dès le résultat connu.

Pour permettre aux personnels de poser toute question relative au mouvement, une adresse électronique est à leur disposition :

mvt2010@ac-montpellier.fr

Enfin, les candidats pourront contacter, après retour des accusés de réception de leur dossier, leur correspondante-gestionnaire du mouvement, dont les coordonnées figurent en annexe 2, page 6.

La **phase intra-académique**, quant à elle, se déroulera de mars à juin 2010 et fera l'objet d'un arrêté et d'une circulaire qui vous parviendront courant mars prochain.

Je vous invite à assurer la plus large diffusion de cette circulaire et à faciliter l'accès à SIAM pour tous les personnels de votre établissement candidats soit à un changement d'académie, soit à une première affectation, soit encore à une affectation sur poste spécifique.

Je vous engage enfin à veiller au respect des différentes étapes du calendrier du mouvement, présenté en annexe 2.

Je vous en remercie.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie,

Guy WAÏSS

Pièces jointes :
- annexe 1 : Participation au mouvement inter-académique 2010
- annexe 2 : Calendrier et coordonnées de la DPE-rectorat
- annexe 3 : Demande de bonification Handicap 2010

ANNEXE 1

PARTICIPATION AU MOUVEMENT

I. Les participants.

1. Participants obligatoires :

- les personnels stagiaires.
- les agents placés en position de congé sans traitement en vue d'exercer des fonctions d'ATER et de moniteurs arrivant en fin de contrat.
- les personnels affectés à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2009-2010.

2. Participants volontaires :

-les agents souhaitant changer d'académie.

-les agents demandant leur réintégration.

-les agents qui candidatent pour un poste spécifique.

-les agents souhaitant obtenir une mutation pour Mayotte.

II. Modalités de participation :

1. Dispositions communes aux mouvements général et spécifiques.

Toute demande doit-être saisie sur **SIAM i-prof**, accessible sur :

www.ac-montpellier.fr
Aller sur « Espace des personnels EN »
Cliquer sur le lien « I-prof » - à droite sur l'écran

Saisir

- le compte utilisateur – cf. courrier individuel i-prof du 14 octobre 2009
- le mot de passe - NUMEN ou mot de passe personnalisé par l'intéressé.

En cas de difficulté d'accès à i-prof, un lien vers une page d'aide est à la disposition des candidats.

Cliquer sur :

Puis cliquer sur :

Cliquer sur le lien SIAM

Cliquer enfin sur :

Période de saisie des vœux :

- **Du jeudi 19 novembre 2009 à 12 heures**
- **Au mardi 8 décembre 2009 à 12 heures**

Déroulement des opérations :

Cf. calendrier en annexe 2

- Envoi des formulaires de confirmation de demande de mutation par la DPE du rectorat dans les établissements.

- Edition et transmission de ces formulaires aux intéressés, dans les meilleurs délais, par le chef d'établissement.

- Les candidats remettront au chef d'établissement leur formulaire de confirmation, après l'avoir dûment signé, joint les éventuelles pièces justificatives et y avoir apporté les corrections qu'ils estimeraient nécessaires. En signant cet imprimé de confirmation, les personnels s'engagent à accepter la nomination qui leur sera notifiée à l'issue de la phase inter-académique du mouvement 2010.

- Après avoir vérifié la présence des pièces justificatives requises indiquées par les candidats dans le cadre prévu à cet effet, le chef d'établissement complétera la rubrique qui lui est réservée et apposera son visa.

- Le chef d'établissement adressera enfin les formulaires de confirmation, par voie postale, à l'adresse suivante :

Rectorat de Montpellier
DPE-Mouvement
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

- Les éléments du barème renseignés par candidat seront contrôlés et vérifiés par la DPE puis affichés sur SIAM. Comme les années précédentes, il sera possible à chaque candidat d'en **demander la correction, par écrit**, auprès du **gestionnaire de la discipline à la DPE- GT3** – cf. liste en annexe 2, page 6.

- Un groupe de travail spécifique à chaque corps, émanation des instances paritaires académiques sera ensuite réuni fin janvier et son avis recueilli. Les barèmes arrêtés alors feront l'objet d'un nouvel affichage sur SIAM, après chaque réunion du groupe de travail du corps concerné.

-Dès lors, seuls les barèmes rectifiés à l'issue du groupe de travail pourront faire l'objet d'une ultime demande de correction, jusqu'au **jeudi 4 février 2010 à 12 heures.**

2. Dispositions particulières aux mouvements spécifiques nationaux :

Les candidats se reporteront aux indications détaillées par la note de service ministérielle-annexe II page 33 et suivantes : nature des postes, élaboration des candidatures et modalités de leur transmission.

ATTENTION:

Le candidat a l'obligation de saisir en ligne via I-Prof, **une lettre de motivation** et doit mettre à jour son CV sans attendre l'ouverture du serveur SIAM i-prof.

En complément de ces saisies, les candidats transmettront, le cas échéant un dossier complémentaire aux adresses indiquées dans l'annexe II précitée. Hormis la confirmation des vœux, aucun document ne doit-être retourné aux services du rectorat.

ANNEXE 2

Calendrier des opérations

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE TOUS CORPS

Saisie des candidatures et des vœux - SIAM i-prof	**du 19 novembre 2009 midi au 8 décembre 2009, midi**
Envoi par les intéressés des demandes de priorité - handicap au médecin conseiller technique du Recteur	16 décembre 2009
Diffusion des confirmations de demandes aux établissements	9 décembre 2009
Retour des confirmations de demandes au rectorat DPE: - corps nationaux - PEGC cf. annexe IV de la note de service du 28 oct. 2009 pages 43 à 46	**16 décembre 2009** **18 janvier 2010**
Affichage des barèmes sur SIAM	19 janvier 2010

MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL

Saisie des candidatures et des vœux sur postes spécifiques - SIAM i-prof	**du 19 novembre 2009 midi au 8 décembre 2009, midi**
Diffusion des confirmations de demandes aux établissements	9 décembre 2009
Retour des confirmations de demandes au rectorat DPE	**16 décembre 2009**
Saisie des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection sur ***i-prof « mouvement spécifique »***	du 10 au 22 décembre 2009
Transmission au ministère, par les candidats, du dossier complémentaire, cf. note de service du 28 octobre 2009 - BOEN spécial 10 du 5 nov. 2009 pages 33 à 38	lors de la formulation des vœux

MOUVEMENT des Directeurs de CIO sur poste indifférencié

Saisie des candidatures et des vœux sur postes spécifiques - SIAM i-prof	**du 19 novembre 2009 midi au 8 décembre 2009, midi**
Diffusion des confirmations de demandes aux établissements	9 décembre 2009
Retour des confirmations de demandes au ministère DGRH B2 – cf. N.S. du 28 octobre 2009 - BOEN spécial 10 du 5 nov. 2009 pages 35 et 36	**5 janvier 2010**

MOUVEMENT des DCIO et COP sur poste spécialisé / DRONISEP / INETOP

Saisie des candidatures et des vœux sur postes spécifiques - SIAM i-prof	**du 19 novembre 2009 midi au 8 décembre 2009, midi**
Transmission par les intéressés des dossiers de candidature sur poste spécialisé - cf. N.S. du 28 octobre 2009 BOEN spécial 10 du 5 nov. 2009 – page 36	**15 décembre 2009**

ANNEXE 2 suite

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2010

CELLULE D'ACCUEIL
Coordonnées des gestionnaires par discipline
DPE GT 3

Discipline	Gestionnaire	Téléphone
Lettres classiques Lettres modernes Philosophie	Nouria MEKADDEM	04 67 91 47 58
Anglais	Monique ESTEVE	04 67 91 46 35
PLP disciplines professionnelles	Céline CHAVES	04 67 91 46 19
Allemand Espagnol Italien Langues rares Sciences économiques Sciences physiques	Florence THEROND	04 67 91 50 72
Mathématiques L2000 à L5100 ⇨ Génies, Menuiserie, Mécanique, Informatique	Corinne ELNECAVE	04 67 91 46 74
Arts plastiques Education musicale EPS Documentation Orientation	Corinne COT	04 67 91 46 22
Mouvement spécifique PLP disciplines générales Technologie	Corinne FOLCHER	04 67 91 50 74
SVT L5200 à 8031 : ⇨ Electrotechnique, Arts, Biochimie, Biotechnologie, Esthétique, Economie Gestion, Secrétariat, Transports, Hôtellerie	Virginie RUMI	04 67 91 46 26
Mouvement Spécifique National CPE PEGC Histoire Géographie	Jemaa BENAYED	04 67 91 46 75

ANNEXE 3

RECTORAT DE MONTPELLIER
MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE

Rentrée scolaire 2010

DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION

AU TITRE DU HANDICAP

MOUVEMENT A GESTION DECONCENTREE

PHASE INTER-ACADEMIQUE

Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation pouvant justifier de l'attribution d'une bonification au titre d'un handicap concernant l'intéressé(e), le conjoint , d'un handicap ou d'une maladie grave concernant l'un des enfants à charge doivent faire parvenir un dossier médical récent et complet, sous pli confidentiel, **au plus tard le 16 décembre 2009** au :

Médecin Conseiller Technique du Recteur de l'Académie de Montpellier
RECTORAT de MONTPELLIER
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 MONTPELLIER cedex 2

Ce dossier doit comporter :

- soit
  - une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de l'attestation justifiant de l'obligation d'emploi.
  - l'attestation de dépôt d'une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

- un ou des certificats médicaux détaillés, sous pli confidentiel, précisant la pathologie exacte ayant donné lieu à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, le traitement suivi, l'évolution prévisible, amélioration attendue des conditions de vie de la personne…,

- la notice de renseignements ci-jointe,

- une enveloppe timbrée à l'adresse personnelle de l'intéressé(e) si celui-ci ou celle-ci souhaite recevoir l'accusé de réception du dossier selon modèle en annexe à compléter.

DOSSIER MEDICAL CONFIDENTIEL
PHASE INTER ACADEMIQUE

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS
A JOINDRE A TOUTE DEMANDE DE BONIFICATION
AU TITRE DU HANDICAP
(BO spécial n° 10 du 5 novembre 2009)

A retourner au médecin conseiller technique pour le **16 décembre 2009 au plus tard**

NOM – PRENOM : _____

CORPS/GRADE : _____ DISCIPLINE : _____
pour les personnels enseignants

DATE DE NAISSANCE : _____

SITUATION DE FAMILLE : _____

NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS A CHARGE : _____

ADRESSE PERSONNELLE :

_____

_____

COMMUNE : _____ CODE POSTAL :_____

N°DE TELEPHONE : _____

AFFECTATION ACTUELLE (adresse de l'établissement) :

_____

STAGIAIRE : OUI ☐ NON ☐

TITULAIRE :

- Affectation à titre définitif ☐
- Titulaire de zone de remplacement ☐
- Mise à disposition à titre provisoire ☐

DATE DE NOMINATION DANS LE POSTE ACTUEL :_____

POSITION ACTUELLE :

- activité ☐
- congé de maladie ordinaire ☐
- CLM ou CLD ☐
- disponibilité ☐

PERSONNE POUR LAQUELLE LA BONIFICATION EST DEMANDEE :

- l'intéressé(e) ☐
- le conjoint ☐
- un enfant à charge ☐

ACADEMIE DEMANDEE A LA RENTREE 2010 :

Fait à _____, le _____ Signature

RECTORAT DE MONTPELLIER **Rentrée scolaire 2010**
MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE

ACCUSE DE RECEPTION

DE DOSSIER MEDICAL

DEMANDE AU TITRE DU HANDICAP

(Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle)

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

Votre dossier est parvenu au Service médical le : _____

Le Secrétariat